

CONVOCATION DU CONSEIL COMMUNAL

Doi	sche, le 29 septembre 2016
A 1	attention de
Mo	nsieur/Madame
••••	
vou	Le Collège Communal a, conformément aux articles L1122-11, L1122-12, L1122-13 du le de la démocratie locale et de la décentralisation (85, 86 et 87 de la nouvelle loi communale), l'honneur de s convoquer à la séance du Conseil qui aura lieu le <u>31 mars 2016 à 19 heures 00</u> à la Maison communale, e du Conseil.
	Ordre du jour
	SEANCE PUBLIQUE
1.	Secrétariat - Séance du 25 février 2016 - Approbation du procès-verbal
2.	Finances - Compte 2015 : Approbation
3.	C.P.A.S Compte 2015 - Approbation
4.	Finances - F.E. Vaucelles - Compte 2015 : Approbation
5.	Finances - F.E. Gochenée - Compte 2015 : Approbation
6.	Tourisme - Fusion des Maisons du Tourisme - Structure de la nouvelle asbl : Approbation
7	Patrimoine - Convention de mise à disposition à titre précaire & gratuit de l'ancien local de

HUIS CLOS

Niverlée Pelote situé à la Plaine des Sports à 5680 Doische, rue Martin Sandron - Approbation

- 8. Personnel Recrutement d'un agent administratif D6 (h/f) : Désignation Information
- 9. Contentieux fiscal : Saisie immobilière : Décision
- Personnel enseignant Ecole communale de Doische. Désignation d'une institutrice maternelle à titre temporaire dans un emploi non vacant à raison de 21 périodes/semaine - A partir du 29/02/2016. Mademoiselle CAUFRIEZ Sophie - Ratification de la délibération du Collège communal du 01 mars 2016
- 11. Personnel enseignant Ecole communale de Doische. Encadrement des activités de psychomotricité pour l'année scolaire 2015-2016. Désignation d'une institutrice maternelle à titre temporaire dans un emploi vacant à raison de 2 périodes/semaine Du 26/1/2016 au 30/6/2016. Madame GUION Laurence Ratification de la délibération du 26 janvier 2016
- 12. Enseignement Désignation d'une institutrice maternelle à titre temporaire dans un emploi vacant à raison de 2 périodes/semaine du 26/1/2016 au 30/6/2016. Madame Marine MARION Ratification de la délibération du Collège communal du 26 janvier 2016
- 13. Enseignement Désignation d'une institutrice maternelle à titre temporaire dans un emploi non vacant à raison de 26 périodes/semaine du 29/1/16 au 1/2/16. Mademoiselle BAJO Edyle Ratification de la délibération du Collège communal du 28 janvier 2016

Par le Collège,

Le Directeur général, Sylvain Collard Le Président, Pascal Jacquiez

Consultation des dossiers:

Conformément à l'article 21 du Règlement d'Ordre Intérieur du Conseil communal, les Conseillers Communaux sont invités à avertir au préalable, par courriel à sylvain.collard@doische.be ou au 082/21.47.33, le Directeur général f.f pour fixer le jour et l'heure de la consultation des dossiers.